

AFFAIRE N° 27. - Location d'un immeuble appartenant à Monsieur PANEGHOU  
situé à la BRETAGNE, en vue de l'installation de 2 classes supplémentaires à l'é-  
cole de la BRETAGNE GARÇONS.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La construction du groupe scolaire de la Bretagne Garçons de 7 classes a subi un retard considérable et ne pourra être réceptionnée pour la rentrée de Septembre 1969.

Or, l'inscription sur les listes d'établissement d'une centaine d'élèves nécessiterait la création de 4 classes supplémentaires. Monsieur BAYEUX, Directeur de l'École pense pouvoir loger la moitié de ces élèves dans l'ancienne cantine; il resterait à prévoir un local en location pour abriter la moitié restante.

Après enquête effectuée aux alentours du groupe scolaire, l'immeuble appartenant à Monsieur PANEGHOU Jean nous a semblé convenir à l'installation de ces 2 classes. Le propriétaire, contacté nous avait offert ce local pour le prix de 15 000 Frs par mois.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à prendre en location l'immeuble de Monsieur PANEGHOU Jean, au prix de 15 000 Frs par mois à compter du 1er Septembre 1969 jusqu'au 31 JUILLET 1970.

La dépense correspondante serait imputable au Budget Primitif de 1969, au Chapitre 932, Article 630.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.